

# La Rapport de la Conférence Annuelle 2011

**Combattre Le Système Financier Souterrain : un plan de travail pour le G20**



**octobre 2011**  
**Paris, France**



# La Rapport de la Conférence Annuelle 2011

**Combattre Le Système Financier Souterrain : un plan de travail pour le G20**

**octobre 2011**

**Paris, France**

Le Task Force on Financial Integrity and Economic Development est une coalition internationale unique, constituée d'organisations de la société civile et de plus de 50 gouvernements œuvrant ensemble à résoudre les inégalités du système financier qui pénalisent des milliards de personnes. Mis en place par Global Financial Integrity en janvier 2009, le Task Force recommande l'amélioration de la transparence et de la responsabilité dans le système financier mondial.

© Task Force on Financial Integrity and Economic Development, 2011





# Sommaire

INTRODUCTION .....	1
RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS.....	3
1er jour	
Propos introductif.....	3
Session 1 : Confirmation des bénéficiaires effectifs .....	4
Session 2 : Comptabilité pays par pays.....	5
Présentation principale : Jon Lomøy, Organisation de coopération et de développement économiques .....	7
Groupe de discussion I :	
Réexamen des 40+9 Recommandations par le GAFI : l'évaluation du Task Force .....	8
Investissement socialement responsable et comptabilité pays par pays .....	9
Session 3 : Échange automatique d'informations .....	10
Groupe de discussion II :	
Extrait : mise à jour 2011 de l'Indice d'Opacité Financière du Tax Justice Network .....	11
Flux financiers illicites et stratégie médiatique .....	13
Présentation principale : Jeffrey Sachs, Université Columbia .....	14
2ème jour	
Propos introductif : Philippe Meunier, ministère des Affaires étrangères et européennes français .....	16
Session 4 : Infractions sous-jacentes de blanchiment d'argent : le cas de l'évasion fiscale ...	17
Groupe de discussion III :	
Dictateurs corrompus et Printemps arabe : quelles implications pour les banques et pour les règlements anti-blanchiment? .....	18
Flux financiers illicites et inégalités : un impératif pour les droits de l'homme .....	19
Présentation principale : Abdalla Hamdok, Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) .....	20
Session 5 : Prix de transfert .....	21
Groupe de discussion IV :	
Pêche INN : conséquences pour l'environnement, les conflits et les droits de l'homme .....	23
Le trafic de biens et de services illicites : mesurer les coûts financiers et sociaux .....	24
CONCLUSION.....	27
Communiqué du Task Force à l'attention du G20 .....	29





## Introduction

Les représentants de la société civile, des gouvernements, des décideurs, du monde universitaire, des journalistes et des membres du secteur privé se sont réunis à Paris (France) les 6 et 7 octobre 2011 à l'occasion de la troisième conférence annuelle du Task Force on Financial Integrity and Economic Development (ci-après « le Task Force »).

Pendant deux jours, la conférence du Task Force a proposé des présentations, des panels et des groupes de discussion axés sur les points d'action à mettre en place pour obtenir davantage de transparence et de responsabilité du système financier mondial. Les discussions étaient centrées sur les cinq recommandations du Task Force visant à promouvoir davantage de transparence au profit des pays en développement et, de manière croissante, des pays développés :

- [L'échange automatique d'informations relatives à l'imposition](#)
- [La réduction de l'évaluation erronée des prix d'exports et d'imports](#)
- [Comptabilité pays par pays des bénéfices et des impôts payés par les multinationales](#)
- [Confirmation des bénéficiaires effectifs des comptes financiers](#)
- [L'harmonisation des infractions sous-jacentes dans le cadre des lois contre le blanchiment d'argent](#)

Afin de faciliter un échange d'idées plus dynamique, des groupes de discussions ont été consacrés à des thèmes spécifiques en lien avec la transparence et le développement. Ces ateliers ont accueilli divers experts spécialistes du Groupe d'Action financière (GAFI), de l'investissement socialement responsable (ISR), de [l'indice d'opacité financière \(Financial Secrecy Index\)](#) de 2011 du réseau Tax Justice Network, de la stratégie médiatique, du Printemps arabe, des inégalités et des droits humains, de la pêche INN et du trafic de biens et de services illicites.

Les divers conférenciers étant intervenus ont apporté plus de profondeur à la conférence. Parmi les intervenants de cette année, figuraient Ingrid Fiskaa, du ministère des Affaires étrangères norvégien, Jon Lomøy de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Jeffrey Sachs de l'Université Columbia, Philippe Meunier du ministère des Affaires étrangères et européennes français et Abdalla Hamdok de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique.

Afin d'inclure un public aussi large que possible, la conférence a été retransmise en direct en webdiffusion, en anglais et en français, sur la page de la conférence du [site web](#) du Task force. Le

Task Force a également utilisé Twitter afin de partager les idées les plus importantes et de recueillir des questions, dont certaines ont été posées lors de chaque session. Les anglophones ont pu suivre la conférence par le biais du mot-clic #taskforce2011 et les francophones par le biais de #taskforce2011fr.

Le présent rapport comprend un résumé de toutes les présentations de la conférence annuelle 2011 du Task Force et conclut sur les priorités à adopter pour pouvoir aller de l'avant, des priorités axées sur les réunions du G20 de novembre 2011. Nous vous invitons à consulter [le site web du Task Force](#) pour y consulter les enregistrements audio et vidéo de l'ensemble des interventions de la conférence 2011 et pour en savoir plus sur la nécessité d'une plus grande transparence dans le système financier mondial.





## Résumés des présentations

### 1er jour

#### Propos introductif

**Orateur principal : Ingrid Fiskaa, ministère des Affaires étrangères de Norvège ; Raymond Baker, Task Force on Financial Integrity & Economic Development**

Ingrid Fiskaa, du ministère des Affaires étrangères norvégien, a pris la parole en ouverture de la conférence 2011. Elle a évoqué la colère ressentie par un grand nombre de personnes à travers le monde et la manière dont celles-ci l'expriment ; elle a pour cela cité en exemple les manifestations en Inde contre la corruption, le mouvement « Occupy Wall Street » et le Printemps arabe. Elle a ensuite remarqué que la Tunisie et l'Egypte sont d'ores et déjà en train d'inverser la tendance contre les flux illicites et a ajouté que le monde a accompli beaucoup de progrès non seulement depuis la création du Task Force mais également depuis la conférence de Bergen, qui a eu lieu l'année dernière. Il est désormais largement reconnu que les flux financiers illicites représentent une entrave au développement.

En ce qui concerne les progrès en cours, la secrétaire d'État a évoqué le Plan stratégique norvégien pour la coopération au développement 2012-2014, tout en exprimant son espoir de voir disparaître la controverse autour de celui-ci d'ici sa mise en œuvre. Elle a également évoqué certains des défauts inhérents à ces questions. Elle a ensuite souligné que malgré l'annonce de la fin du secret bancaire en 2009 par le G20, la communauté internationale est majoritairement marquée par la déception. Les pays du G20 ont été bien trop occupés à colmater les fuites dans leurs propres budgets pour travailler dans le sens d'une autonomisation économique dans un contexte plus large. Il reste encore du travail à fournir pour augmenter la prise de conscience sur l'idée que les flux financiers illicites nuisent à toutes les parties prenantes et que toutes gagneraient à bénéficier d'une plus grande transparence et de règles du jeu équitables. Elle a également mentionné que si l'OCDE mérite à juste titre d'être saluée pour la création de son Forum mondial et de ses évaluations par les pairs, on ne peut s'empêcher d'exprimer certaines critiques vis-à-vis du processus à proprement parler. A l'heure actuelle, rien n'indique où le Forum mondial nous mènera.

Le Task Force espère voir davantage de progrès autour de ses cinq recommandations en 2012. Un certain nombre de développements récents, à savoir entre autres l'adoption, aux États-Unis et dans l'UE, d'une législation sur la comptabilité pays par pays, ainsi que l'initiative du Partenariat pour une gouvernance transparente (Open Government Partnership Initiative), pourraient en être la base. Ces

initiatives nous rappellent d'autant plus que le Task Force doit être activement présente sur tous les fronts. La hausse du nombre de membres du Task Force est encourageante. Le Task Force a notamment été rejointe par les gouvernements grec et indien ainsi que par d'autres partisans. Cependant, nous avons besoin d'encore plus de soutien, en particulier de la part des gouvernements. La secrétaire d'État a conclu en remarquant que les financements octroyés pour le travail sur les flux financiers illicites sont insuffisants étant donné l'importance de ce thème et ses conséquences sur le développement. Elle a encouragé les gouvernements participants à soutenir financièrement les programmes en la matière.

Le directeur du Task Force, Raymond Baker, a conclu le propos introductif en remarquant que le système capitaliste démocratique fait l'objet de tensions croissantes. Le capitalisme n'a pas réussi à propager la stabilité et la prospérité économiques, et les graves inégalités qui en découlent constituent une véritable menace pour la démocratie mondiale. L'existence d'un système financier occulte est la principale cause des écarts de revenus. On estime que ce système représente désormais la moitié des échanges commerciaux mondiaux. L'accumulation des richesses se fait de manière occulte, le but étant de s'enrichir en secret et d'éviter de partager. Global Financial Integrity, l'un des membres du Task Force, a analysé cette nouvelle tendance et estime les fuites de capitaux à plus de 1 billion de dollars américains par an. Ces mêmes fuites de capitaux, à savoir le transfert d'argent des pauvres vers les riches, prennent de l'ampleur. Selon lui, la réponse à ce problème consisterait à apporter davantage de transparence dans le système financier mondial. Parmi les cinq recommandations du Task Force, aucune d'entre elles n'est difficile à mettre en œuvre d'un point de vue technique. Ce qu'il faut, en revanche, c'est une volonté politique. Un monde plus transparent nous mènera à un monde plus équitable, nécessaire pour garantir la démocratie.

## **Session 1 : Confirmation des bénéficiaires effectifs**

***Anthea Lawson, Global Witness (modérateur) ; Jean Pesme, Banque mondiale ; Raymond Baker, Task Force on Financial Integrity & Economic Development***

Ce panel a apporté un éclairage sur ce concept ainsi que sur le contexte de la transparence en ce qui concerne l'identité des bénéficiaires effectifs. Il a en outre expliqué en quoi ce concept est important, tout en notant les déficiences et les défis que celui-ci pose, souligné les progrès effectués et indiqué la voie à suivre. Le problème qui sous-tend l'idée de bénéficiaire effective est lié à l'identification de la personne physique disposant du contrôle des fonds et en tirant des bénéfices. En fait, il s'agit de savoir et de comprendre avec qui on traite, ce que nous empêche justement de faire le manque de transparence qui règne à l'heure actuelle.

Le panel a illustré ses propos à l'aide de plusieurs récits et s'est basé sur des informations provenant d'une nouvelle enquête de Global Witness, dont la publication est imminente. Cette enquête implique un groupe d'entreprises effectuant les unes avec les autres des transactions qu'elles affirment être effectuées dans des conditions de concurrence normales. Cependant, un certain nombre de ces entreprises ont été créées le même jour, se servent de la même boîte postale comme adresse, ont

désigné les mêmes personnes comme directeurs et actionnaires, dont l'un d'entre eux était même décédé depuis plusieurs années à la date de fondation de l'entreprise.

Aux Etats-Unis comme au Royaume-Uni, la détention d'un faux passeport est un crime, mais visiblement, se dissimuler derrière la personnalité juridique d'une entreprise ne l'est pas. La responsabilité limitée est un privilège accordé par l'Etat et ce privilège est exploité par ceux qui cherchent à cacher leur identité. Le Task Force voudrait voir la création d'un registre national dans tous les pays, qui collecterait et publierait les informations relatives à l'identité des bénéficiaires effectifs de chaque entreprise y étant immatriculée. Cela permettrait non seulement de mieux appliquer la loi en cas de fraude et de blanchiment d'argent mais aussi d'aider les PME qui, contrairement aux grandes multinationales, ne peuvent pas contourner le fisc et la réglementation par le biais de filiales dissimulées. Les marchés sont également censés mieux fonctionner en présence d'un accès équitable de tous et toutes à l'information.

Le travail qu'ont accompli le Task Force et ses membres a été déterminant pour pouvoir progresser sur cette question. Nous avons réussi entre autres à obtenir que le président Obama admette la nécessité d'une plus grande transparence, tel qu'affirmé par le [plan de Partenariat pour une gouvernance transparente \(ou Open Government Partnership \(OGP\)\)](#), que la Commission européenne suggère que davantage d'informations sur les bénéficiaires effectifs des entreprises de l'UE aideraient à lutter contre le crime organisé et que soit révisée la Troisième directive anti-blanchiment de l'UE. Le Groupe d'Action financière (GAFI) a lui aussi bientôt terminé un examen de ses normes qui a duré deux ans et reconnaît que la Recommandation 33 sur les propriétaires effectifs est insuffisante. [L'initiative de recouvrement des avoirs volés \(Stolen Asset Recovery Initiative\)](#) (StAR) de la Banque mondiale devrait bientôt publier un rapport analysant l'utilisation d'entreprises dans les procès pour corruption récents.

En ce qui concerne l'obligation qu'ont les banques d'identifier le propriétaire effectif des fonds, la pratique diffère clairement de la loi. Alors que les banques affirment qu'elles améliorent leurs procédures de vérification, tout porte à croire que le système financier souffre de sérieuses lacunes pour identifier le détenteur véritable des comptes et des flux financiers. Une application efficace de la loi est en cela déterminante.

## **Session 2 : Comptabilité pays par pays**

***Antoine Heuty, Revenue Watch Institute (modérateur) ; Mathilde Dupré, CCFD-Terre Solidaire; Richard Murphy, Tax Research LLP***

Le panel a discuté des progrès importants qui ont été faits pour que soit mieux reconnue la nécessité de mettre en place un mécanisme de comptabilité pays par pays et a souligné le fait que la communauté internationale se trouvait actuellement à un tournant crucial pour la mise en place de normes efficaces. Ce sujet a d'ailleurs connu un regain d'intérêt de la part des médias et le grand public prend davantage conscience de la nécessité d'une comptabilité pays par pays, ce qui est dû en grande partie aux

recommandations et au travail de plaider des membres et partisans du Task Force. Cependant, il est capital de rester vigilants et de poursuivre les mesures de sensibilisation du public au sujet des mesures proposées et adoptées par les gouvernements. Le panel a souligné la nécessité d'empêcher que ces questions ne soient étouffées et de réussir à mettre en place des mesures efficaces dans la pratique.

De plus en plus de parties prenantes, que ce soit à l'échelle régionale ou nationale, exigent la mise en place d'une comptabilité pays par pays. Parmi les progrès effectués, on peut citer :

- L'adoption de l'[Initiative pour la transparence dans les industries extractives](#) (ITIE) ;
- L'adoption, en 2010, du Dodd Frank Wall Street Reform and Consumer Act (Loi Dodd-Frank) aux Etats-Unis, qui contraint toutes les entreprises américaines à divulguer à la SEC (Securities and Exchange Commission) les détails des paiements en faveur de tous les Etats dans lesquels elles opèrent ;
- La Norvège a annoncé son intention de mettre en place une comptabilité pays par pays ;
- Une campagne lancée en France en 2009 par des ONG, des syndicats et des mouvements citoyens a remporté beaucoup de succès jusqu'à présent dans la mesure où des résolutions en faveur de la comptabilité pays par pays ont été adoptées par plusieurs conseils régionaux ;
- L'Afrique du Sud, l'Espagne et la France soutiennent la proposition d'imposer la comptabilité pays par pays au sein du sous-groupe de travail sur le Pilier 8 du groupe de travail sur le développement au sein du G20 ;
- Au cours de la séance plénière du Groupe de travail sur la fiscalité et le développement de l'OCDE, quatre pays en développement ont demandé la mise en place d'une comptabilité pays par pays en mars 2011 ;
- Le rapport du Département des affaires fiscales du FMI publié en mars 2011, « La mobilisation des recettes dans les pays en développement », a reconnu que la comptabilité pays par pays méritait un examen plus approfondi.

Jusqu'à présent, le G20 s'est montré réticent à s'attaquer aux utilisateurs des paradis fiscaux. Alors que l'amélioration de la transparence dans la comptabilité et le respect des obligations fiscales a été ajoutée à l'agenda en matière de développement du Sommet de Séoul, il n'existe aucun consensus sur la nécessité d'imposer davantage de transparence aux entreprises multinationales (EMN). La comptabilité pays par pays permettrait pourtant de tenir cette promesse.

Le panel a examiné la nouvelle directive comptable de l'UE, qui devrait être publiée en octobre 2011 et qui comprendra la définition de l'UE de la comptabilité pays par pays. Les membres du panel ont remarqué que cette directive est certes une bonne nouvelle, mais que les propositions avancées ne peuvent malheureusement pas être considérées comme de véritables exemples d'une comptabilité pays par pays transparent et complet.

Si l'ITIE, la loi Dodd-Frank et la directive de l'UE en cours d'élaboration marquent bien un progrès, elles ne vont pas encore assez loin. Ce ne sont pas les données relatives aux paiements qui garantissent la transparence : ce qui est dû et ce qui est payé sont deux choses différentes. Le but du système actuel

de comptabilité des entreprises est justement de dissimuler certaines données. Le cœur de l'idée de comptabilité pays par pays est que cela permettrait au public de poser les bonnes questions et fournirait des données solides permettant de placer les entreprises et les gouvernements face à leurs responsabilités. Tout en nous réjouissant des avancées actuelles, nous devons poursuivre notre travail pour mettre au jour les lacunes du système et lutter pour des exigences de transparence maximales.

## Présentation principale

### *Jon Lomøy, Organisation de coopération et de développement économiques*

Au cours de son intervention, l'ambassadeur Lomøy a remercié le Task Force pour le travail qu'elle effectue pour garantir que la transparence et les flux financiers illicites figurent à l'ordre du jour international. Ainsi, cette question a cessé d'être un thème marginal et est désormais reconnue comme étant un problème clé.

Il a souligné que bien que l'aide publique au développement (APD) et les flux financiers illicites soient deux phénomènes distincts, tous deux sont bien des facteurs affectant le développement. C'est parce qu'il existe un manque de transparence que les flux illicites sont caractérisés par l'amplitude qui est la leur. Il a fait remarquer que l'APD est non seulement insuffisante pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) mais qu'elle risque également de connaître une réduction en raison de la crise financière internationale. Cela intervient dans un contexte où la valeur monétaire des flux financiers illicites dépasse largement celle de l'APD, ce qui nuit aux efforts menés pour appliquer l'APD de manière efficace.

La réduction des flux financiers illicites est un aspect clé de la stratégie à adopter pour améliorer les conditions de vie dans les pays en développement et garantir des services publics clés tels que les infrastructures, la santé et l'éducation.

L'ambassadeur Lomøy a remarqué que l'OCDE travaille déjà depuis un certain temps sur la question des paradis fiscaux et que le processus d'évaluation par les pairs mis en place dans le cadre [du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales](#) permet des progrès. Il a expliqué que s'il en est venu à ce discours, ce n'est pas en sa qualité d'expert fiscal mais sur la base des modalités de mobilisation des ressources pour le développement. Il a convenu que l'OCDE et la société civile avaient des intérêts communs mais qu'en tant qu'organisation internationale, l'OCDE se distingue par des échelles de temps et des méthodes différentes. Grâce à son Forum mondial, l'OCDE s'engage à ce que la question de la fiscalité et du développement soit abordée sur la scène internationale.

En ce qui concerne le recouvrement des avoirs volés, l'OCDE a récemment publié un [rapport](#) qui présente certes certaines victoires mais qui souligne également le fait qu'encore beaucoup de travail reste à faire. L'OCDE espère pouvoir continuer de communiquer les succès remportés par ses membres.

M. Lomøy s'est déclaré satisfait du rôle de la Norvège dans l'agenda mondial en termes de développement, et notamment de son objectif d'améliorer la coopération entre ses autorités fiscales et celles en charge d'enquêter sur les crimes.

La volonté politique est la clé du progrès. Il est essentiel de reconnaître qu'il faut « être deux pour valser », dans la mesure où les pays développés portent eux aussi une part de responsabilité puisqu'ils hébergent les institutions financières favorisant les flux financiers illicites. M. Lomøy a conclu en réaffirmant que l'OCDE s'engage à faire pression tant qu'il le faudra pour provoquer le changement.

## Groupe de discussion I :

### Réexamen des 40+9 Recommandations par le GAFI : l'évaluation du Task Force

*Heather Lowe, Global Financial Integrity (modérateur); Vallerie Schilling, GAFI ; Robert Palmer, Global Witness*

Le panel a souligné que les Recommandations du Groupe d'Action financière (GAFI) ont été largement adoptées à l'échelle internationale bien que celles-ci ne disposent que d'un caractère indicatif et qu'elles n'aient donc aucune valeur légale. Il a exposé brièvement quelles mesures existent à l'heure actuelle pour encourager et faire progresser l'adoption des Recommandations et favoriser une mise en œuvre plus efficace.

En juin 2011, le GAFI a publié son [deuxième document de consultation](#) pour recueillir les différents commentaires alors que l'organisation réexamine ses 40+9 Recommandations. Le Task Force y a apporté une [réponse officielle](#), qui contient des propositions de mesures destinées à renforcer la portée et l'application des Recommandations du GAFI.

Le GAFI devrait terminer son réexamen en mars 2012. Le réexamen en cours, le troisième depuis ses débuts, se concentre tout particulièrement sur les Recommandations 33 et 34, relatives à la transparence de l'identité des propriétaires effectifs. Cet intérêt particulier est conforme au changement de rôle du GAFI, qui a de plus en plus pour but d'aider les populations à comprendre le lien entre les mesures anti-blanchiment et la corruption.

Les procédures de vérification de la bénéficiaire effective menées par les intermédiaires financiers comprennent des mesures spéciales destinées à identifier les Personnes politiquement exposées (PPE) parmi leurs clients potentiels et existants, ce qui représente un aspect clé de la lutte contre la corruption. La Recommandation 6 du GAFI porte justement sur la question des PPE et précise les mesures à prendre par les intermédiaires financiers lors de procédures de vérification approfondies. Suite au Printemps arabe et au vol d'avoires par les dictateurs renversés, l'attention du public s'est récemment portée sur le blanchiment des produits de la corruption par de grandes institutions financières.

Les Recommandations du GAFI n'ont pas été adoptées à 100 % par tous les pays. Certains d'entre eux, dont l'administration nationale ne dispose pas des agences de régulation et de surveillance nécessaires, n'ont pas la capacité nécessaire pour adopter ces normes. L'adoption des normes du GAFI par une juridiction devrait à terme inclure l'ensemble des Recommandations, étant donné que celles-ci opèrent en interaction. Cependant, reconnaissant les défis qui se posent aux juridictions aux capacités limitées, le GAFI apporte un conseil sur un noyau de Recommandations en matière de mise en œuvre initiale et renforcée.

Dans les Recommandations actuelles, la subordination et la corruption sont considérées comme des infractions principales. Le Task Force lutte en outre pour que l'évasion fiscale soit également considérée comme une infraction principale de blanchiment d'argent. Le panel a expliqué que les liens entre la corruption, l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent sont de plus en plus clairs et qu'une application efficace des mesures du GAFI doit s'attaquer à ces liens. Une coopération internationale entre les gouvernements, la société civile, les agences de régulation et les organismes chargés de l'application de la loi sera tout à fait cruciale pour pouvoir avancer vers une application efficace de ces recommandations.

### **Investissement socialement responsable et comptabilité pays par pays**

***Giuseppe van der Helm, EuroSIF (modérateur); Heidi Finakas, KLP Kapital ForvaltningAS ; David McNair, Christian Aid***

Le panel a examiné l'importance de la taxation et de la transparence dans l'investissement socialement responsable (ISR) ainsi que l'argument commercial que l'on peut avancer en faveur de la comptabilité pays par pays. Le Task Force est parvenue à intégrer la comptabilité pays par pays à l'ordre du jour de la société civile et des gouvernements. Le monde de l'entreprise et des investisseurs prend désormais conscience que la fiscalité est un facteur clé de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Christian Aid a rédigé un nouveau document d'information à ce sujet, [Tax and Sustainability: A framework for businesses and socially responsible investors](#) (« Taxe et durabilité : un cadre pour les entreprises et les investisseurs socialement responsables »), qui a pour but d'entamer un débat avec les entreprises et la communauté ISR sur le lien entre la fiscalité et le développement.

Pourquoi l'imposition des entreprises est-elle importante ? Le revenu d'un pays provient parfois en grande partie des contributions fiscales des entreprises, qui lui permettent alors d'investir dans des services tels que la santé, l'éducation ou l'infrastructure. La mobilisation des recettes nationales renforce la gouvernance, puisque celles-ci créent un lien entre les fonctionnaires et les citoyens par le biais du contrat social. Il est tout à fait important qu'évolue la dynamique autour de la morale fiscale, à savoir que les résidents se montrent davantage prêts à payer des impôts, mais ce changement ne pourra intervenir si la population a le sentiment que les grandes entreprises s'y soustraient.

Un des principaux arguments pour que les investisseurs exigent une comptabilité pays par pays est que cela leur fournirait des informations financières très utiles. La comptabilité pays par pays permet d'obtenir des informations claires et complètes sur l'exposition d'une entreprise dans différents pays, ce qui permet aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers de manière plus générale d'évaluer le profil de risque et de rémunération de différents projets. Les analystes financiers s'accordent à dire que davantage de transparence garantirait une meilleure évaluation du risque et du coût en capital, ainsi qu'une meilleure estimation des entreprises. Le panel a rappelé que les investisseurs, en tant que propriétaires, ont le pouvoir d'influencer les entreprises auxquelles ils participent.

L'argument commercial en faveur de la transparence et de la comptabilité pays par pays serait synonyme de réduction des risques, qui doit être évalué par les cadres au même titre que le besoin de maximiser les bénéfices pour les actionnaires. La publication d'états financiers transparents pays par pays contribuerait à améliorer la réputation des entreprises, qui seraient alors vues comme des membres de la société responsables et respectueuses de la loi. En plus de réduire les risques de réputation, la transparence minimise les risques liés au régime. Une planification fiscale agressive peut augmenter les risques de contrôles fiscaux de la part de l'administration du pays, ce qui, à son tour, peut avoir des conséquences pour les risques en termes de réputation et de trésorerie. Une planification fiscale approfondie a également une incidence sur les risques de trésorerie en raison de la volatilité et de des bénéfices incertains. D'une manière générale, les risques liés à la fiscalité sont susceptibles de miner la confiance des investisseurs dans l'entreprise.

La voie à suivre serait donc de fournir au monde de l'entreprise des possibilités de faire preuve de transparence et de payer des impôts en mettant en place des stratégies sérieuses et efficaces dépassant les simples relations publiques. Une comptabilité détaillée pays par pays est une nécessité et ne peut être obtenu que s'il est soutenu par une volonté politique.

### **Session 3 : Échange automatique d'informations**

***John Christensen, Tax Justice Network (modérateur) ; Malcolm Couch, Isle of Man Treasury Department ; Grace Perez-Navarro, Organisation de coopération et de développement économiques ; Christian Chavagneux, Alternatives économiques***

Le panel a examiné les progrès auxquels on peut raisonnablement s'attendre dans les dix prochaines années en termes d'échange automatique d'informations relatives à l'imposition.

La [Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale](#) s'est récemment ouverte à tous les pays, leur permettant de bénéficier de coopérations et d'échanges d'informations transfrontaliers en matière de fiscalité. La portée réelle que pourrait avoir la Convention multilatérale est bien évidemment limitée aux juridictions signataires et il semble peu certain que les juridictions les plus opaques, telles que la Suisse, soient prêtes à abandonner le secret en adoptant ce mécanisme.



La [Directive de l'UE sur l'imposition des revenus de l'épargne](#) (EUSTD), qui représente la disposition sur l'échange automatique d'informations la plus efficace actuellement en place, est en cours de réexamen pour remédier à certaines lacunes. Cependant, les progrès qui pourraient être faits dans ce cadre sont bloqués par les accords « Rubik » suisses, qui prévoient des accords bilatéraux distincts entre la Suisse et l'Allemagne et le Royaume-Uni respectivement. Le dispositif Rubik consiste à appliquer un impôt à la source, qui serait prélevé par les banques suisses sur les comptes bancaires des contribuables allemands et britanniques, ce qui permet de conserver l'anonymat et l'impunité des fraudeurs fiscaux. L'Union européenne est actuellement en train d'étudier la légalité de ces accords.

L'île de Man constitue un exemple de succès, puisqu'elle a mis en place une procédure d'échange d'information automatique avec l'Union européenne. Le panel a examiné pourquoi les accords bilatéraux sur l'échange d'informations en matière fiscale à la demande ne permettent pas d'obtenir les informations nécessaires. Du point de vue de l'île de Man, d'aucuns considèrent que les centres financiers seront contraints par cet accord d'adopter un mode d'opération différent et plus transparent et que cette alternative pourra opérer sans mettre en danger l'avantage concurrentiel.

L'adoption d'un système de numéros d'identification fiscaux international constituerait un projet d'envergure permettant l'échange efficace d'informations. Le panel a reconnu qu'il s'agissait là d'un objectif ambitieux pour les dix prochaines années mais qu'il serait réalisable sur le long terme. La société civile doit souvent rester consciente que certaines demandes et recommandations sont irréalistes. Néanmoins, le succès rapide qu'ont connu la reconnaissance et l'adoption récentes de la comptabilité pays par pays montre bien que ce domaine recèle également un potentiel de succès, même si le système demeure imparfait et exige encore beaucoup de travail pour pouvoir être plus largement adopté.

Le progrès de ces initiatives dépendra de la volonté politique et c'est aux élites de créer l'élan politique nécessaire dans leurs pays respectifs. La vague d'indignation que l'on connaît à l'heure actuelle, attisée par la crise économique, est susceptible de faire basculer le courant politique vers une véritable réforme.

## Groupe de discussion II :

### **Extrait : mise à jour 2011 de l'Indice d'Opacité Financière du Tax Justice Network**

***John Christensen, Tax Justice Network (modérateur) ; Markus Meinzer, Tax Justice Network ; Alex Cobham, Christian Aid***

L'[indice d'opacité financière](#) (financial secrecy index ou FSI) du Tax Justice Network identifie et classe les juridictions selon leur niveau de contribution à l'opacité de la finance internationale. Le panel a présenté la méthodologie du FSI et souligné les implications du classement. Le FSI contribue à expliquer pourquoi les efforts internationaux de lutte contre les paradis fiscaux et le secret financier se sont jusqu'à présent révélés inefficaces et représente une excellente ressource dans la campagne en faveur d'une plus grande de transparence financière.

Une juridiction qui protège le secret bancaire met à disposition des lois et des dispositions réglementaires qui créent un voile de secret permettant de cacher et de dissimuler les activités économiques des non résidents dans la juridiction concernée. Le FSI répertorie 73 juridictions non coopératives, avec une représentation importante des membres de l'OCDE et de l'UE parmi les 20 premières juridictions. Combiné avec ses satellites offshore, le Royaume-Uni, par exemple, arrive en tête de liste et fait donc figure de principal acteur international du secret financier.

Pour son évaluation des juridictions, le FSI utilise des données qualitatives et quantitatives. Les données qualitatives sont utilisées pour élaborer un « score d'opacité » basé sur 15 « indicateurs d'opacité ». Les indicateurs sont des éléments de services financiers disponibles aux non résidents d'un pays permettant une opacité des activités économiques. Les données quantitatives, majoritairement tirées de données du Fonds monétaire international, sont employées pour déterminer le poids total d'un pays en termes de part du marché international des services financiers transfrontaliers. Le score d'opacité et le poids total sont ensuite combinés pour obtenir un classement au sein de l'index.

Le panel a mis en avant qu'au lieu de tirer une frontière artificielle entre les juridictions opaques ou non opaques, le FSI représente avant tout une gamme en termes d'opacité. Il a souligné que ce qui fait d'un pays une juridiction secrète est son degré d'action : à l'heure actuelle, tous les pays fournissent, dans une certaine mesure, une forme d'opacité financière aux non résidents, que ce soit intentionnellement ou par négligence.

Le panel s'est accordé à dire que le FSI est une ressource qui vient compléter l'[indice de perceptions de la corruption](#) (Corruption Perceptions Index ou CPI) de Transparency International. Alors que le FSI représente l'offre de flux financiers illicites, le CPI modélise la demande. Ce que montre le FSI, c'est que les pays développés puissants sont les principaux acteurs du point de vue de l'offre et que les principales juridictions opaques sont membres de l'OCDE, que le G20 a pourtant mandatée pour lutter contre les abus inhérents aux paradis fiscaux. Les mesures prises par l'OCDE jusqu'à présent, à savoir essentiellement des accords bilatéraux d'échange d'informations fiscales garantissant la mise à disposition de données sur demande, se sont révélées inefficaces.

Le FSI parvient, en dépit du manque problématique d'homogénéité des données quantitatives selon les différentes juridictions, à présenter un aperçu de l'étendue et de la composition de l'opacité financière mondiale. Le manque de transparence est néfaste pour la démocratie et pour le système de libre marché. Enfin, le FSI propose des mesures concrètes que chaque juridiction peut mettre en place pour améliorer sa transparence.

## **Flux financiers illicites et stratégie médiatique**

***Dietlind Lerner, Task Force (modérateur) ; Monique Danziger, Global Financial Integrity ; Alice Powell, Publiez ce que vous payez***

Le panel a présenté les principes généraux d'une stratégie médiatique efficace et donné des exemples de la manière dont celles-ci peuvent être appliquées pour éduquer le grand public et lutter pour la transparence et contre les flux financiers illicites.

Le panel a souligné à quel point les reporters aiment voir « le sang couler ». Pour captiver l'attention des médias et s'assurer une couverture médiatique, il est essentiel de relier l'objet du plaidoyer à un sujet qui fait la une. Les gros titres relatent souvent des événements violents et destructeurs ; le Printemps arabe en est d'ailleurs exemple récent. Grâce au scandale des avoirs supposément volés par les dirigeants despotiques, dont les peuples réclament la restitution, la société civile a pu attirer l'attention du public sur l'ampleur et l'injustice de la corruption et de l'opacité du système financier qui rend possible ces phénomènes.

Le panel a également démontré qu'il est nécessaire de relier l'objet du plaidoyer à une référence culturelle. Lorsque le Task Force a commencé son travail, les organisations membres ont créé des livrables, des produits pour ce qu'on pourrait considérer comme la marque « flux financiers illicites » en réalisant des rapports d'analyse. Cela nous a permis de « vendre » l'histoire révoltante des importants flux financiers s'échappant des pays en développement. Il faut également prendre en compte la perspective du reporter : celui-ci doit utiliser une approche capable de capter l'attention du lecteur pour faire passer le message.

Pour une stratégie médiatique réussie, il faut établir de bonnes relations et développer une confiance mutuelle. Si un rédacteur est intéressé par le thème en question, fournissez-lui des supports. Tenez-vous à la disposition des reporters pour leur apporter des commentaires et un aperçu tout en gardant les délais à l'esprit. Si les organisations de la société civile coopèrent, il est possible d'accroître davantage la couverture médiatique.

Les médias sociaux, en particulier grâce aux discussions et à la collaboration rendues possibles par Twitter, recèlent un énorme potentiel pour sensibiliser le public à des causes et promouvoir l'action. En ce qui concerne l'utilisation de Twitter, il est important de ne pas limiter sa portée potentielle en l'utilisant comme un simple flux RSS remasterisé. Grâce à Twitter, il est possible d'élargir et d'enrichir le champ de la conversation, de transmettre un message et d'avoir un aperçu de l'impact d'une campagne. On peut utiliser un mot-clic pour lancer une conversation, poser des questions, créer le buzz, placer des liens vers divers sites web et autres médias sociaux. La vidéo et de l'animation sont deux autres démarches possibles dans le cadre des nouveaux médias. En reliant les différentes ressources des nouveaux médias, il est possible d'amplifier la portée de la stratégie.

L'attention des médias sur la question de la transparence et des flux financiers illicites a connu un essor et s'est accélérée depuis un an. Ce qui est capital, c'est que l'utilisation de stratégies médiatiques soit parvenue à attirer davantage l'attention du public sur ces questions et à améliorer sa compréhension du problème, stimulant les développements en lien avec les cinq recommandations du Task Force, ainsi que le potentiel de changement en termes de volonté politique.

## Présentation principale

*Jeffrey Sachs, Université Columbia*

Notre intervenant principal, Jeffrey Sachs, a expliqué en quoi le travail du Task Force est en fait celui que devrait faire le G20. Le livre de Sachs, « The Price of Civilization » propose un diagnostic de la crise économique ainsi que la voie à suivre pour faire de l'intégrité financière une base de la prospérité. Bien que l'ouvrage soit axé sur les Etats-Unis, Jeffrey Sachs y démontre l'importance cruciale de la coopération internationale. La mondialisation et les transactions transfrontalières exigent une démarche internationale et coordonnée. Le G20 devrait donc prendre un rôle de chef de file.

Jeffrey Sachs a souligné que la solution ne consiste pas à ce que les pays riches dictent aux pays pauvres ce qu'ils doivent faire. Lorsqu'un scandale de corruption éclate dans un pays pauvre, l'interlocuteur est souvent une institution financière d'un pays riche. La crise actuelle de l'intégrité a presque fait basculer l'économie mondiale, et pourtant, il y a bien des pays qui font preuve d'intégrité financière et qui montrent la voie à suivre. C'est le cas, en particulier, des pays scandinaves.

Nombre de gouvernements n'ont pas les outils nécessaires pour mettre en place des processus transparents. Dans de nombreux cas, les gouvernements sont « achetés » par de puissants intérêts financiers, entre autres par de grandes EMN. Le rôle central de l'argent au sein du processus politique est un phénomène qui existe depuis longtemps mais qui s'est répandu de manière inquiétante. La politique des Etats-Unis est inondée par l'argent et est aux mains des EMN (en particulier du secteur de la finance).

Les actions des différents pays entraînent donc un nivellement par le bas en termes de fiscalité et de lois, ce qui permet aux multinationales de profiter des prix de transfert pour externaliser le paiement des impôts vers des pays à faible taux d'imposition, tout en conservant d'autres opérations plus visibles dans d'autres pays. Jeffrey Sachs cite l'exemple de Google pour montrer à quel point ces pratiques sont répandues. Celles-ci ont un impact énorme sur l'attribution des ressources et sur la stabilité des budgets gouvernementaux.

Jeffrey Sachs a exprimé son soutien en faveur des cinq recommandations du Task Force et a conseillé de rester prudent dans les domaines où les gouvernements du G20 semblent peu disposés à agir efficacement ou tolèrent même et se livrent à des activités contraires au principe d'intégrité. Les paradis

fiscaux sont favorisés par les juridictions des pays du G20, dont le Royaume-Uni et les Etats-Unis sont les principaux coupables. Les institutions financières des pays du G20 sont également les principaux bénéficiaires des activités des paradis fiscaux et les dépositaires de fonds illégaux. Enfin, les entreprises occidentales payent également des pots-de-vin aux pays pauvres, pratique tolérée par les pays du G20.

Jeffrey Sachs a également évoqué l'injustice de l'accaparement des terres dans le contexte africain, ainsi que les conséquences de cette pratique sur les prix des aliments. Des politiciens des pays en développement vendent parfois de très larges parcelles de terre à des investisseurs étrangers. Ces marchés se font au détriment des populations de zones souvent classées comme « inoccupées », leurs occupants ne disposant d'aucun droit.

Le manque de transparence des contrats est l'une des questions les plus préoccupantes de l'industrie extractive. Il faut dépasser l'[Initiative pour la transparence dans les industries extractives](#) et garantir la publication des conditions de concession et des contrats. La société civile et le grand public ne peuvent juger de ce qui a été fait puisque les contrats restent secrets. Pour garantir une transparence financière, il faut mettre en place une boîte à outils complète.

Jeffrey Sachs a plaidé en faveur d'une taxe sur les transactions financières, dont la mise en place [a récemment été soutenue par l'UE](#). Il a déclaré que le G20 devrait l'imiter et a suggéré qu'il n'était pas étonnant, étant donné que les structures du pouvoir sont lourdement influencées par le puissant lobby des services financiers, que le Royaume-Uni et les Etats-Unis soient les principaux opposants à cette idée.

Il a félicité le Task Force et ses membres pour le travail réalisé jusqu'à présent et leur a proposé de collaborer pour continuer à promouvoir ces questions d'intérêt commun auprès d'un public encore plus large. Il est convaincu que le Task Force perdurera longtemps, puisque c'est un travail de longue haleine qui attend le G20.

## 2ème jour

### Propos introductif

*Philippe Meunier, ministère des Affaires étrangères et européennes français*

M. Meunier a souligné l'importance du travail du Task Force et noté que les attentes vis-à-vis de la prochaine réunion du G20 étaient grandes, en particulier dans le contexte actuel de crise financière mondiale. Celui-ci a tenu à ajouter qu'il était nécessaire de faire preuve d'ouverture d'esprit.

M. Meunier a indiqué que la nécessité de créer de nouveaux systèmes financiers et de transactions financières est l'un des points que le président français a l'intention d'évoquer lors de la réunion du G20. Il s'agit là d'un aspect clé pour garantir un développement international et durable. Les gouvernements doivent mettre en place des solutions efficaces dans le contexte d'une interdépendance croissante. Tout effondrement du système localisé est susceptible de créer une chaîne de conséquences graves ailleurs dans le système. La question des flux financiers illicites a un impact sur l'ensemble du système financier ainsi que sur le développement : il faut donc s'attaquer en priorité à la question du blanchiment d'argent, aspect clé du système financier global et de la lutte contre le terrorisme.

En ce qui concerne le développement, du point de vue français, différents flux (et non seulement l'APD) exigent notre attention. La France a la ferme intention de soulever cette question à l'occasion du G20 et des réunions de la Banque mondiale. La question des paradis fiscaux représente également un problème clé, étant donné que les fonds destinés au développement sont souvent localisés dans des paradis fiscaux. En fin de compte, ce qui est véritablement nécessaire pour réguler la financée et garantir le développement, c'est une volonté politique. La France reconnaît également qu'il convient de mettre en place un échange d'informations fiscales et fait actuellement pression sur le G20 à cet égard.

M. Meunier a souligné la nécessité d'un échange entre le G20 et la société civile. La France s'efforce activement de coopérer avec les autres pays ainsi qu'avec la société civile. La France a également exprimé son engagement dans la lutte contre la corruption, qu'elle réaffirmera lors du G20. L'adoption d'initiatives pour davantage de transparence dans l'industrie extractive constitue un bon point de départ pour accomplir de nouveaux progrès. A cet égard, le rôle joué par le Task Force et d'autres acteurs de la société civile reste tout à fait crucial.

La croissance économique doit se faire de manière plus juste et équilibrée, tout particulièrement compte tenu de la gravité de la crise financière. Il a été possible de progresser sur certains de ces points mais pour que celui-ci puisse se poursuivre, les gouvernements et la société civile devront coopérer et impliquer les pays en développement dans le processus.

La France soutient et joue un rôle de leader dans la lutte contre les flux financiers illicites et sera bientôt remplacée par le Mexique à la tête des sommets parallèles du G8 et du G20. On espère que ce travail

pourra porter ses fruits dès la réunion du G20 à Cannes, à condition que tous les pays s'efforcent de coopérer.

## **Session 4 : Infractions sous-jacentes de blanchiment d'argent : le cas de l'évasion fiscale**

***Jacques Terray, TI-France (modérateur) ; Harry Roodbeen, ministère des Finances des Pays-Bas ; Monty Raphael QC, Peters & Peters Solicitors LLP ; Heather Lowe, Global Financial Integrity***

Le panel a défini la notion d'évasion fiscale comme une infraction sous-jacente de blanchiment d'argent, expliqué pourquoi elle joue un rôle essentiel dans la restriction des flux financiers illicites et indiqué la voie à suivre.

Le fait de traiter l'évasion fiscale comme une infraction principale de blanchiment d'argent aura un impact majeur, non seulement sur les actions qui pourront être menées contre la criminalité associée, mais aussi par le changement culturel radical que cela entraînera. Les banquiers, les avocats et les comptables qui créent des structures financières opaques et ouvrent des comptes occultes pour des fraudeurs, dissimulant et déguisant ainsi certains flux monétaires, seront considérés comme exerçant une activité criminelle.

Le panel a précisé l'origine de la notion d'infraction sous-jacente, en expliquant que le blanchiment d'argent était initialement rattaché à la lutte contre le trafic de drogue. Pourquoi la notion d'infraction principale est-elle si importante ? Parce qu'il s'agit d'un élément clé des mesures de lutte contre les crimes qui sont à l'origine des flux financiers illégaux, notamment les flux transfrontaliers. Il faudrait donc harmoniser le principe d'infraction sous-jacente à l'échelle internationale, afin que les conditions soient identiques partout.

La Recommandation 1 du Groupe d'action financière (GAFI) stipule que les pays doivent traiter toutes les infractions graves comme des crimes de blanchiment d'argent, afin d'inclure le plus large éventail possible d'infractions sous-jacentes.

Le panel a présenté la situation actuelle aux États-Unis. Bien que l'évasion fiscale ne soit pas explicitement citée comme infraction principale de blanchiment d'argent dans la législation, l'affaire U.S. vs Yusuf a clairement établi le lien. Il y est indiqué que les employés de banque doivent signaler, par le biais de rapports SAR (Suspicious Activity Reports), toute suspicion de blanchiment d'argent basé sur une évasion fiscale. Les membres de l'audience ont été invités à faire une recherche personnelle pour connaître le contenu des lois anti-blanchiment de leur pays en ce qui concerne l'évasion fiscale.

Le panel a également observé qu'en règle générale, les collaborateurs chargés de la lutte anti-blanchiment au sein des établissements financiers sont appliqués et consciencieux, mais qu'ils font face à une certaine résistance de la part des hauts responsables de la banque lorsqu'ils signalent des transactions suspectes. Ils sont souvent traités comme s'ils agissaient contre les intérêts commerciaux

de la banque. Le panel estime que le cœur du problème réside dans les intérêts représentés par le puissant secteur bancaire privé et par ses conseillers.

La volonté politique est essentielle pour la promotion d'une plus grande coopération internationale entre les administrations fiscales, les ministres des Finances et de la Justice, les services de renseignement financier, les banques centrales, les organismes responsables à l'échelle internationale et les dispositifs chargés de l'application de la loi, entre autres. Le travail du Task Force a déjà créé une certaine dynamique de changement dans ce domaine, mais il faudrait un soutien beaucoup plus important encore.

### Groupe de discussion III :

#### **Dictateurs corrompus et Printemps arabe : quelles implications pour les banques et pour les règlements anti-blanchiment ?**

***Daniel Brennan, Matrix Chambers (modérateur) ; Jermyn Brooks, Transparency International ; Maud Perdriel-Vaissière, SHERPA ; Robert Palmer, Global Witness***

Le panel a évoqué la manière dont l'exposition publique des avoirs volés par les chefs d'état récemment déchus a contribué à attirer l'attention du public sur la corruption et le blanchiment d'argent. Il a exprimé la difficulté de lutter contre le blanchiment de ces avoirs volés et a émis quelques suggestions pour la mise en place des lois et réglementations de lutte anti-blanchiment.

Cette année, de nombreux établissements financiers internationaux ont identifié et gelé des avoirs détenus par Ben Ali (Tunisie), Moubarak (Égypte), Kadhafi (Libye), certains membres de leur famille et leurs associés proches. A ce jour, on estime que ces avoirs douteux représentent collectivement environ 1 milliard de dollars et ce, uniquement dans les banques suisses. Des avoirs ont également été déposés dans d'autres grands centres financiers tels que Londres, New York et Paris. Bien que les initiatives prises pour identifier et geler ces produits de la corruption soient les bienvenues, une question se pose : pourquoi les établissements financiers ont-ils accepté ces fonds à l'origine, en dépit des règles anti-blanchiment et de leur obligation de s'informer sur le client ? Et pourquoi ont-ils mis autant de temps à agir, alors que ces avoirs risquaient d'être transférés et mis hors de portée des enquêteurs ?

Selon une étude récente de l'autorité britannique Financial Services Authority, intitulée [Gestion par les banques des situations à fort risque de blanchiment d'argent](#), un tiers des banques interrogées ne font pas le nécessaire pour identifier les personnes politiquement exposées (PPE). Trois quarts des banques interrogées ne vérifient pas correctement la légitimité des sources de revenus de leurs clients. Les membres du Task Force souhaitent que les autres pays mènent des études similaires, qui aboutiraient vraisemblablement au même type de conclusion.



Cette négligence s'explique par les primes associées au profil de risque et de rémunération appliqué. La plupart des responsables clientèle de ces établissements financiers sont principalement rémunérés sur la base des bénéfices et des nouvelles activités générées, mais en aucun cas sur leur efficacité dans la lutte anti-blanchiment. Même lorsqu'une banque respecte les règles de lutte anti-blanchiment et envoie des rapports sur les activités suspectes au service de renseignement financier compétent, il arrive bien souvent que les autorités judiciaires et d'enquête prennent peu de mesures, voire aucune.

Les banques se défendent en expliquant que les fonds souverains tels que ceux de l'Autorité libyenne des investissements sont des actifs nationaux et non des produits de la corruption. Cependant, ces fonds sont souvent employés à des fins personnelles, sans rapport avec les besoins et intérêts de l'État. Les établissements financiers pourraient résoudre ce problème en exigeant davantage de transparence dans le mode de gestion des fonds souverains.

Le problème ne tient pas au fait que les juridictions manquent de dispositions légales suffisantes mais plutôt que ni les autorités, ni les établissements financiers n'appliquent ces règles. Les instances politiques doivent montrer leur volonté d'enquêter sur la corruption et sur le blanchiment des produits de la corruption, et infliger des sanctions aux intermédiaires financiers qui persistent à contourner les législations en vigueur dans ce domaine. Les autorités réglementaires doivent tenir ces sociétés et leurs dirigeants responsables d'actes répréhensibles, de manière à ce que les personnes reconnues coupables subissent des sanctions lourdes, aussi bien pour leur bilan financier que pour leur réputation. C'est peut-être ce qui amènera les intermédiaires financiers à revoir leurs structures de rémunération pour récompenser la vigilance et, si nécessaire, le refus de certaines activités.

### **Flux financiers illicites et inégalités : un impératif pour les droits de l'homme**

***Aldo Caliari, Center of Concern (modérateur) ; Branko Milanovic, Banque Mondiale ; Maylis Labusquière, Oxfam-France ; Nuria Molina, Eurodad***

Le panel a remarqué qu'environ neuf pour cent de la population mondiale reçoivent la moitié des revenus mondiaux (ou consomment la moitié des biens et services), tandis que la moitié la plus démunie de la population se contente de sept pour cent des revenus mondiaux. Il a souligné que la crise économique et la « dissociation » des taux de croissance de pays riches et des pays émergents ont probablement entraîné une légère diminution des inégalités à l'échelle mondiale (bien que l'évaluation des résultats ne soit pas encore terminée). Cependant, sur le plan international, les disparités entre les pays demeurent fortes.

Les flux financiers illicites nuisent à la lutte contre les inégalités. L'un des obstacles à la résolution de ce problème réside dans le fait que certains flux financiers, qui peuvent être considérés comme toxiques, sont toujours légaux. On peut citer l'exemple de Mopani, une filiale de Glencore qui a transféré les bénéfices de ses opérations minières en Zambie vers la Suisse, pays bénéficiant d'un faible taux d'imposition.

Dans cette équation fiscale, ce sont les revenus qui ont le plus d'impact sur les inégalités. Le panel s'est opposé à l'argument en faveur d'une TVA régressive, selon lequel la TVA est plus simple à collecter et peut donc stimuler les revenus plus facilement que les impôts progressifs. Le rapport d'étude de septembre 2011 publié par Oxfam et intitulé « [Progressive Taxation - Towards fair tax policies](#) » (Taxation progressive – vers des politiques fiscales équitables) souligne qu'il est urgent que les gouvernements des pays pauvres augmentent les impôts progressifs et redistributifs. Une étude menée par l'[Association for Psychological Science](#) compare 54 pays et conclut que plus le régime fiscal d'un pays est progressif, plus les citoyens de ce pays ont de chances d'être satisfaits de leur situation.

Le panel a posé la question de la santé économique des petits « paradis fiscaux », où l'État s'appuie fortement sur le secteur des services financiers. Cette question s'inscrit dans le contexte général des inégalités entre pays et de l'encouragement de la volonté politique à stopper les activités des paradis fiscaux. Il a été reconnu que la disparition des paradis fiscaux devrait s'accompagner d'une aide, afin de mettre au point des alternatives pour soutenir ces économies.

Le panel a commenté l'effet de distribution des différentes catégories de flux illicites sur les inégalités. Par exemple, si un chef d'état détourne de l'argent sur un contrat et l'envoie vers une juridiction opaque, les inégalités augmenteront aussi bien dans le pays qu'à l'échelle internationale. Les mouvements illicites au sein d'éléments de l'économie informelle, tels que le trafic de drogue, ont un autre type d'impact direct sur les ménages, étant donné que la chaîne d'activités implique un grand nombre de personnes à plusieurs niveaux de la société.

Une légère augmentation du ratio recettes fiscales / PIB peut avoir un impact significatif en termes de réduction des inégalités. Au Bangladesh, par exemple, une légère augmentation de la pression fiscale pourrait doubler le budget de santé. Le panel a fait observer à quel point cela montre l'importance du rôle joué par l'État. La collaboration entre les gouvernements et la société civile pour la mise en place des cinq recommandations du Task Force permettra de réduire les inégalités à l'échelle nationale aussi bien qu'internationale.

## Présentation principale

### *Abdalla Hamdok, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)*

Le Dr. Hamdok a remercié le Task Force d'avoir mis les flux financiers illicites à l'ordre du jour international ainsi que le Gouvernement norvégien pour son soutien sur ces problématiques. Son discours s'est concentré sur l'ampleur des flux financiers illicites touchant l'Afrique, leurs répercussions sur le développement et les mesures prises en Afrique pour traiter ce problème.

D'après une étude menée par Global Financial Integrity, au cours de la période 1970-2008, l'Afrique a subi un manque à gagner total de 854 milliards de dollars au titre de l'évasion de capitaux. Les flux financiers illicites ont fait de l'Afrique le créancier net du reste du monde, détournant les rares ressources

de ces pays pauvres au profit des pays riches. Cette fuite des capitaux est particulièrement marquée dans les pays riches en ressources naturelles. La gravité des flux financiers illicites reste sous-estimée en raison du manque de données et du manque de transparence des établissements qui contribuent à absorber ces capitaux illicites.

Le Dr. Hamdock a poursuivi en exposant dans les grandes lignes la réponse de l'Afrique à ce problème. Il a expliqué que les Africains veulent que l'activité se développe sur leur continent mais que l'intégrité doit être garantie pour apporter la prospérité à l'ensemble de la population, et pas seulement aux élites.

La CEA et la Commission de l'Union Africaine (CUA), en collaboration avec le Task Force et le gouvernement de Norvège, ont organisé un événement parallèle à la 3ème édition de la Conférence annuelle des ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique de l'Union Africaine & de la CEA, qui a eu lieu au Malawi en 2010. L'objectif était de sensibiliser les décideurs ainsi que les experts aux répercussions négatives des flux financiers illicites. Il a été question des modalités de réduction de cette fuite des capitaux et de redirection des ressources de manière à réduire la pauvreté.

Un groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites a été créé sous l'égide de la CEA lors de la 4ème Conférence annuelle des ministres des Finances, de la Planification et du Développement économique africains qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en mars 2011. Par l'intermédiaire de ce groupe, la CEA et ses partenaires entendent déterminer le niveau, la nature et les modèles des fuites de capitaux illicites, et en évaluer les implications complexes et à long terme sur le développement. Le groupe de haut niveau formera et informera les gouvernements africains, les citoyens et les partenaires internationaux, et mobilisera un soutien politique afin d'améliorer les mécanismes de lutte contre les flux financiers illicites. Le groupe de haut niveau travaillera à l'élaboration de l'ordre du jour du G8 et du G20, dans le but d'obtenir une plus grande transparence de l'architecture financière internationale et une surveillance plus stricte des banques internationales.

En conclusion, le Dr. Hamdock a déclaré qu'en abordant le thème de l'injustice financière internationale, le groupe de haut niveau espère créer une synergie entre recherche, plaidoyer et volonté politique. Le soutien du Task Force sera très utile au groupe de haut niveau dans sa progression vers cet objectif.

## **Session 5 : Prix de transfert**

***Sanjay Mishra, ministre des Finances indien (modérateur) ; Krishen Mehta, Global Financial Integrity ; Rebecca Wilkins, Citizens for Tax Justice ; Alex Cobham, Christian Aid***

Le panel a évoqué le rôle des prix de transfert abusifs, également appelés manipulation des prix de transfert, dans les flux fiscaux internationaux et les flux financiers illicites, ainsi que leur impact sur l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Le panel a exposé les insuffisances

des mesures actuellement prises pour empêcher les prix de transfert abusifs. Il a suggéré des moyens pour contrer plus efficacement ce type d'abus.

Le prix de transfert désigne des transactions menées entre entités apparentées (comme par exemple entre des filiales d'une EMN) pour minimiser voire éviter les impôts sur les bénéfices. La méthode généralement acceptée pour déterminer un prix de transfert acceptable est celle de l'OCDE, appelée « principe de pleine concurrence ». Lorsque le niveau d'un prix de transfert ne correspond pas à la fourchette définie dans les principes directeurs de l'OCDE, on considère qu'il s'agit d'un prix de transfert abusif. Le prix de transfert abusif est une stratégie illégale d'évasion fiscale, qui sert généralement à transférer les bénéfices des pays en développement pour les placer dans des paradis fiscaux. L'évaluation erronées des prix d'exports et d'imports est elle aussi illégale et donne des résultats similaires à ceux des prix de transfert abusifs ; en revanche, elle implique une fraude volontaire sur la facturation de transactions commerciales entre entités apparentées et non apparentées.

Le panel a évoqué le fait qu'environ 60 % du commerce mondial est généré par des EMN et que la moitié correspond à des transactions entre filiales d'une société-mère. La distorsion de la répartition internationale des bénéfices a été illustrée par le cas de Mopani, une filiale de Glencore ayant transféré les bénéfices de ses opérations minières en Zambie vers la Suisse, pays bénéficiant d'un faible taux d'imposition.

Le « principe du prix de pleine concurrence » de l'OCDE peut s'avérer difficile à appliquer, compte tenu du manque de données disponibles pour comparaison. Cette difficulté est aggravée par la complexité croissante des transactions entre entités apparentées. Le panel considère que les principes directeurs de l'OCDE sur les prix de transfert sont inadéquats, difficiles à gérer et largement inadaptés pour les pays en développement. Une harmonisation des règles à l'échelle internationale paraît impossible.

Le panel a suggéré la possibilité d'une surveillance exercée par un organisme international multilatéral. Pour cela, il faudrait intégrer des membres du monde entier ou presque, s'engager à protéger et développer les avantages du commerce international et empêcher les pratiques de prix de transfert abusifs et d'évaluation erronées des prix d'exports et d'imports. Le panel a expliqué comment, ensemble, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD) peuvent œuvrer en ce sens. Le risque serait que leur processus manque de transparence et que les organismes commerciaux soient impliqués et que la société civile reste à l'écart.

Pour l'avenir, le panel a laissé entendre que lorsque des mesures plus équitables seront acceptées et mises en place, le « principe du prix de pleine concurrence » ne sera plus nécessaire. Il a évoqué la possibilité d'utiliser les règles de la « sphère de sécurité » en tant qu'alternative. Les administrations fiscales et les organismes d'audit devront être renforcés et une coopération internationale sera nécessaire pour le partage des meilleures pratiques.

## Groupe de discussion IV :

### **Pêche INN : conséquences pour l'environnement, les conflits et les droits de l'homme**

***Gunnar Stølsvik, Groupe consultatif norvégien sur la pêche illicite (modérateur) ;***

***David Higgins, Interpol ; Meggan Engelke-Ros, Département du commerce des États-Unis***

Le panel a évoqué l'importance d'une action coordonnée à l'échelle internationale pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Il a souligné la nécessité de sensibiliser le public au fait que la pêche INN est un élément majeur du crime organisé, qui entraîne des coûts environnementaux, sociaux et économiques, tout en représentant une véritable menace pour la sécurité.

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) a publié en avril 2011 un document d'analyse sur le thème [Transnational Organized Crime in the Fishing Industry](#) (Crime organisé à l'échelle transnationale dans le secteur de la pêche). C'est la toute première fois qu'un rapport d'envergure internationale étudie les aspects criminels de la pêche illégale et ses liens avec d'autres types d'activités criminelles.

Ce rapport de l'ONUDC détaille les abus graves commis contre les travailleurs, y compris des enfants, qui sont des migrants soumis à un trafic et utilisés comme main d'œuvre forcée sur les navires de pêche INN. Bien souvent, ces navires sont également utilisés pour le trafic de drogue. La corruption est omniprésente et affecte tous les niveaux de transactions, qu'il s'agisse de la délivrance des permis de pêche, des accords de droit d'accès et des contrats autorisant des entités commerciales à gérer des registres commerciaux de pêche pour le compte de pays en développement. L'étude a démontré que des pavillons de complaisance et des structures commerciales complexes sont utilisés pour dissimuler l'identité des propriétaires de ces navires, afin d'éviter toute enquête et toute responsabilité. Ces pratiques sont facilitées par les mêmes juridictions opaques qui permettent l'évasion fiscale des entreprises et des particuliers.

À l'heure actuelle, la plupart des organismes traditionnels chargés de l'application de la loi ne considèrent pas le crime contre l'environnement comme un crime grave, bien que tout le monde soit victime du non-respect des règles légales et de bonne gouvernance. Interpol, cependant, recueille des renseignements afin de démontrer les liens qui existent entre la pêche INN, d'autres crimes et les flux financiers illicites, afin de créer une prise de conscience et de renforcer les dispositifs d'application de la loi.

Une autre difficulté rencontrée dans l'application de la loi réside dans le fait que, par manque de connaissances spécialisées, la police est souvent dépassée par le problème de la pêche INN. À cet égard, on note un parallèle avec les crimes financiers, y compris l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. Pour enquêter sur les crimes de pêche INN, une stratégie clé consiste à suivre la piste des fonds occultes. La communauté internationale devrait adopter une approche pluridisciplinaire, basée sur une coopération et un échange d'informations entre les organismes et les experts des différents pays.

Les États-Unis sont les seuls, pour l'instant, à avoir légiféré sur le principe de coopération internationale pour la lutte contre la pêche INN. La loi [Lacey Act](#) interdit l'importation, l'exportation, le transport, la vente, la réception, l'acquisition ou l'achat, dans le cadre d'une transaction commerciale nationale ou internationale, de poisson pris, possédé, transporté ou vendu en violation d'une loi ou réglementation en vigueur dans un état des États-Unis ou d'une loi en vigueur à l'étranger (16 U.S.C. §3372(a)(2)(A)). Dans l'affaire U.S. v Bengis, les défendeurs ont été déclarés coupables d'une violation contre le Lacey Act suite à la pêche illégale de langoustes du Cap en Afrique du Sud pour une exportation aux États-Unis.

La pêche INN a un certain nombre d'implications criminelles. Les éléments essentiels pour la lutte contre la pêche INN sont la volonté politique, le soutien national et international, la mobilisation de professionnels disposant de connaissances spécialisées et le passage d'une approche réactive à une démarche proactive, avec une coopération des différents organismes sur les investigations approfondies.

**Le trafic de biens et de services illicites : mesurer les coûts financiers et sociaux**  
*Robin Hodess, Transparency International (modérateur) ; Léonce Ndikumana, University of Massachusetts Amherst ; Harald Tollan, ministère norvégien des Affaires étrangères*

Le panel a évoqué la manière dont le commerce de biens et services illicites tels que les drogues, les métaux de guerre, le trafic d'immigrants ou la vente d'armes peut avoir un fort impact direct sur l'homme, contrairement aux flux financiers illicites, dont l'impact est indirect. Le trafic de biens et services illicites est étroitement lié aux flux financiers illicites, les produits de la criminalité étant blanchis à l'échelle internationale par l'intermédiaire du système financier.

L'une des principales difficultés de l'évaluation et de la prise en charge des biens et services illicites réside dans le manque de clarté entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. On peut par exemple citer l'industrie de la cocaïne en Bolivie ou les métaux de guerre. Les initiatives internationales menées contre ces trafics sont insuffisantes et des abus sont commis à l'encontre du [processus de Kimberley](#) relatif aux diamants du sang. Il est peu probable que le consommateur d'un produit fini tel qu'un ordinateur portable ait conscience que sa fabrication ait pu impliquer le travail d'enfants, des kidnappings ou de l'esclavage.

Les coûts pour la société sont lourds et de grande ampleur. Le trafic de biens et services illicites alimente l'instabilité politique. Même après la fin d'une guerre, la stabilité est très difficile à rétablir. Fait particulièrement préoccupant, les jeunes sont la cible des réseaux criminels, ce qui crée une génération perdue et perpétue la criminalité et l'instabilité politique. Pour illustrer l'impact de ces crimes au-delà des frontières, examinons l'utilisation faite de l'argent issu des actes de piraterie somaliens. Ces sommes sont investies dans des biens immobiliers de pays voisins, ce qui exerce une pression sur les prix des logements et crée un coût économique ayant des implications sociales. La contrefaçon des produits pharmaceutiques montre bien, pour sa part, les répercussions négatives directes que peuvent avoir les biens et services illicites. On estime qu'un tiers des médicaments vendus en Afrique sont des faux, qui sont à l'origine de maladies et de décès.

Le commerce de biens et services illicites générant beaucoup d'argent, ceux qui s'y adonnent ont les moyens de corrompre les représentants du gouvernement, la police et les autres fonctions chargées d'exercer une autorité et une surveillance. Cela renforce l'influence des réseaux criminels et dévalorise encore un peu plus les règles de droit.

Les statistiques sur le trafic de biens et services illicites ne sont pas établies de la même manière dans tous les pays. Il faudrait donc prendre des mesures pour les standardiser. Une coopération internationale est nécessaire pour recueillir, harmoniser et analyser les statistiques. Le panel a indiqué que les Nations Unies sont idéalement placées pour diriger les efforts dans ce domaine.

Il est d'autant plus difficile de recueillir et d'évaluer des données que la police, les unités de renseignement financier et les autres organismes refusent, pour la plupart, de partager leurs informations et de coordonner leurs investigations. Pourtant, la coopération peut s'avérer efficace, comme en témoigne le [Projet Wickenby](#) mené en Australie, qui a permis d'obtenir des résultats en matière de détection et de dissuasion de la criminalité, grâce à une collaboration internationale entre plusieurs organismes.

Pour résumer, le panel a noté que la lutte contre les biens et services illicites est actuellement freinée par un manque de données et par une coopération insuffisante entre les différents organismes et juridictions. Le trafic de biens et services illicites doit être ciblé parallèlement au blanchiment des produits de la criminalité.







## Conclusion

Comme en témoigne la conférence annuelle 2011, le Task Force continue sur la lancée des importants progrès déjà réalisés depuis sa création en janvier 2009. A présent que le programme est fixé pour la transparence financière, avec des recommandations concernant les bénéficiaires effectifs, l'échange automatique d'informations relatives à l'imposition, l'évaluation erronée des prix d'exports et d'imports, la comptabilité pays par pays et l'harmonisation des infractions sous-jacentes de blanchiment d'argent, des actions concrètes doivent être menées pour garantir la mise en place de mesures efficaces. Bien qu'il reste un long chemin à parcourir, ces évolutions sont encourageantes et l'impulsion donnée se renforce grâce à la sensibilisation du public et aux actions menées partout dans le monde, sous la houlette des membres du Task Force.

Comme il a été noté l'an dernier, le Task Force a réussi à présenter ses recommandations à la presse nationale et internationale, et les décideurs de la Banque mondiale, des Nations Unies et d'autres organes directeurs nationaux et transnationaux emploient désormais le lexique et certaines analyses de données du Task Force. Les populations sont désormais conscientes des liens qui existent entre le système financier occulte et la pauvreté, les inégalités et les violations des droits de l'homme, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. En d'autres termes, le Task Force a réussi à mettre les flux financiers illicites à l'ordre du jour mondial.

En conclusion du rapport de la conférence 2010, le Task Force avait décidé pour 2011 de concentrer ses efforts sur les obstacles à la mise en œuvre de ses recommandations. La conférence 2011 a permis de constater l'état d'avancement actuel de cette mise en œuvre et d'identifier les défis et opportunités que les membres et partisans du Task Force doivent dépasser pour pouvoir aller de l'avant.

Si les différentes sessions de la conférence ont présenté des mesures spécifiques à prendre au fil de l'avancement du travail, un thème d'ordre général a été reconnu comme essentiel : la coopération internationale entre les organismes réglementaires et chargés de l'application de la loi, les organisations internationales, les gouvernements et la société civile. La coopération est un élément clé pour l'identification des connexions qui existent entre les notions de criminalité, d'inégalité, de sous-développement chronique et de système financier occulte. Comme l'a fait remarquer l'orateur principal Jeffrey Sachs, le Task Force incarne le travail que le G20 devrait réaliser. Le G20 devrait assumer un rôle de leader.





## Communiqué du Task Force à l'attention du G20

**14 octobre 2011**

**À : Sherpas du G20**

**Objet : Communiqué du Task Force on Financial Integrity & Economic Development**

Cette semaine, le Task Force on Financial Integrity and Economic Development (le Task Force) a conclu sa [conférence annuelle de deux jours](#) à Paris (France), sur la lancée des opérations menées avec succès ces dernières années pour faire connaître le problème des flux financiers illicites et l'importance d'une plus grande transparence du système financier international.

Le Task Force a développé ses cinq recommandations pour une plus grande transparence du système financier international — [confirmation des bénéficiaires effectifs](#) , [échange automatique d'informations relatives à l'imposition](#) , [réduction de l'évaluation erronée des prix d'exports et d'imports](#) , [comptabilité pays par pays de la part des entreprises multinationales](#) et [amélioration des lois anti-blanchiment](#) , sous forme de plan de travail pour le G20 — en tenant compte des obstacles en présence et de la logistique nécessaire à leur mise en place.

Plus spécifiquement, le Task Force recommande au G20 les étapes suivantes pour sa réunion du mois prochain :

1. Soutenir les initiatives en cours pour améliorer la mobilisation des ressources nationales pour le recouvrement des impôts et renforcer les initiatives anti-corruption par une plus grande transparence et une responsabilité accrue des entreprises multinationales (EMN) des industries extractives. En particulier, (1) soutenir la mise en place de l'ensemble des dispositions Cardin-Lugar (Section 1 504) de la loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act de 2011, ainsi que de la législation similaire actuellement en cours dans l'Union Européenne, et encourager les pays membres du G20 à adopter des dispositions similaires en matière de comptabilité pays par pays des EMN des industries extractives ; (2) étudier les mécanismes et les normes permettant d'améliorer la transparence des contributions des EMN (tous secteurs d'activité confondus) auprès des gouvernements, et (3) encourager les membres à s'engager sur la Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.
2. Encourager le Groupe d'action financière (GAFI) à inclure (1) l'établissement de l'évasion fiscale comme une infraction sous-jacente de blanchiment d'argent et (2) l'amélioration du processus d'évaluation par les pairs pour les pays membres dans les 40+9 Recommandations, au terme de la Révision des normes actuellement en cours.

3. Renforcer les dispositions anti-corruption en mettant en place et en appliquant des lois déclarant illégale la corruption d'agents étrangers et interdisant les comptes hors livres, conformément à la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et à la Convention des Nations Unies contre la corruption, en publiant régulièrement des rapports sur l'application de ces lois.
  
4. Demander aux pays membres d'établir des registres nationaux sur les sociétés, les trusts et les autres entités légales, avec des informations sur les comptes, les bénéficiaires effectifs, les intermédiaires et mandataires, les dirigeants, les administrateurs et les fidéicommiss. Ces informations doivent être mises à la disposition de toutes les autorités fiscales.

Chaque année, les pays en développement perdent environ 1,3 billion de dollars en flux financiers illicites, du fait de la criminalité, de la corruption, de l'évasion fiscale et de l'évaluation erronée des prix d'exports et d'imports. Cette perte de capitaux est largement supérieure à l'aide étrangère actuellement accordée, selon un ratio de 10 : 1. Il est essentiel de réduire ces flux pour obtenir une reprise économique solide et stable des marchés internationaux, pour éradiquer la corruption politique et la criminalité et pour maintenir une bonne gouvernance des économies émergentes.

Le Task Force on Financial Integrity and Economic Development est une coalition internationale unique, constituée d'organisations de la société civile et de plus de 50 gouvernements œuvrant ensemble à résoudre les inégalités du système financier qui pénalisent des milliards de personnes.





### Coordinating Committee

Christian Aid  
Eurodad  
Global Financial Integrity  
Global Witness  
Secretariat of the Leading Group on Innovative Financing for Development  
Tax Justice Network  
Tax Research LLP  
Transparency International

### Partnership Panel

Government of Norway  
Government of Germany  
Government of France  
Government of Spain  
Government of Chile  
Government of Denmark  
Government of The Netherlands  
Government of Greece  
Government of India  
Canadian International Development Agency  
Ford Foundation

### Economist Advisory Council

Dr. Melvin Ayogu  
Dr. Seeraj Mohame  
Dr. Catherine Pattillo  
Dr. Guttorm Schjelderup, Chair  
Dr. Yaw Nyarko  
Dr. Marcos Cintra  
Dr. Léonce Ndikumana  
Dr. James Boyce  
Dr. Edsel Beja  
Dr. Tine Søreide

---

### Leading Group on Innovative Financing for Development

Algeria	Djibouti	Luxembourg	Sierra Leone
Bangladesh	Ethiopia	Madagascar	South Africa
Belgium	Finland	Mali	South Korea
Benin	France	Mauritania	Spain
Brazil	Gabon	Mauritius	Togo
Burkina Faso	Germany	Mexico	Uruguay
Burundi	Great Britain	Morocco	
Cambodia	Guatemala	Mozambique	Observer Countries:
Cameroon	Guinea	Namibia	Austria
Canada	Guinea-Bissau	Nicaragua	China
Cape Verde	Haiti	Niger	Egypt
Central African Republic	India	Nigeria	
Chile	Italy	Norway	
Congo	Japan	Poland	
Cote d'Ivoire	Jordan	Sao Tome and Principe	
Cyprus	Lebanon	Saudi Arabia	
	Liberia	Senegal	

## Allied Organizations

5th Pillar	Center for Economic and Social Development, The	Fantsuam Foundation
Aakar Trust	Center for Peace and Development Initiatives	Fight Against Corruption, The
Actions Citoyennes et Alternatives	Center for Research, Innovation and Training (CRIT)	Fondation MOJE
Afghanistan Research and Evaluation Unit	Centre for Development Studies and Activities	Foreign Policy in Focus (FPIF)
Africa Centre for Open Governance (AfriCOG)	Centre for Transforming India (CFTI)	Foro Ciudadano de Participación por la Justicia y los Derechos Humanos (FOCO)
Africa Centre for Sustainable Livelihood	Charities Aid Foundation India (CAF India)	Forum Syd
Africa Development Interchange Network (ADIN)	CIDSE	Foundation for the Development of Africa, The
African Citizens Development Foundation	Coastal Development Partnership (CDP)	Global Concerns India
African Monitor	Construisions Ensemble le Monde	Global Health Council
African Network for Environment and Economic Justice	Council on Geopolitics Foundation	Global Network for Good Governance
African Solutions to African Problems (ASAP)	Development Action Group (DAG)	Global South Initiative (GSI)
Anti Corruption Committee	Dream A Dream	Gram Bharati Samiti
Article 19	Economic and Social Research Foundation (ESRF)	HELIO International
Asociación Civil por la Igualdad y la Justicia (ACIJ)	Economic Justice Network	Hope for the Nations
Association on Third World Affairs, The	Edmund Rice International	humanbe
Bangladesh Enterprise Institute	Empowerment Gateway	Indian Council for Research on International Economic Relations (ICRIER)
BankTrack	Empowerment Through Research and Action (ETRAC) Foundation	Indo-Global Social Service Society
Berne Declaration	Ethics Institute of South Africa (EthicsSA)	Indonesia Corruption Watch (ICW)
Brazilian Development Bank	Ethiopian Economic Association	INSEC
Campagna per la Riforma della Banca Mondiale	Experts in Responsible Investment Solutions (EIRIS)	Institute for Public Environment Development (IPED)
Campaign for America's Future		Institute of Rural Research and Development (IRRAD)
Catholic Agency For Overseas Development (CAFOD)		Integrity Watch Afghanistan
		Interfaith Center on Corporate Responsibility

*Continued*



## Allied Organizations

International Trade Union Confederation

JOINT Liga de ONGs em Mocambique

Jubileo 2000 Red Ecuador

Kenya Anti-Corruption Commission

Kenya Debt Relief Network

LATINDADD

Lebanese Transparency Association, The

Les Enfants D'Abord (Children First)

Lokoj Institute

Malaysian Society for Transparency and Integrity

MANS

Maryknoll Office for Global Concerns

MediaGlobal

Missionary Oblates JPIC

New Economics Foundation

Oakland Institute, The

Olive Leaf Foundation

Organization for Capacity Building Initiative (OCABI)

Outreach International

Pakistani Institute of Legislative Development & Transparency

Partnership For Transparency Fund

Partners in Change

PRAGATI, Koraput

Praxis

Profundo

Pro Public

Publish What You Fund

Research on Poverty Alleviation

Revenue Watch Institute

Saath Charitable Trust

SANGOCO

SHERPA

Social Accountability International (SAI)

Social Activities for Rural Development Society (SARDS)

Social Development Network

Society for All Round Development

Society to Uplift the Rural Economy (SURE)

South Asia Alliance for Poverty Eradication

TANGO

Tiri

Transnational Institute

Transparence International France

Transparency Ethiopia

Transparency International Indonesia

Transparency International Kenya

Transparency International Nepal

Transparency International Pakistan

Transparency International Philippines

Transparency International Thailand

Transparency International Uganda

Transparency Maroc

Transparency Zero Corruption

UBUNTU World Forum of Civil Society Networks

UniversalGiving

USAction

VOICE

World Business Academy

World Policy Institute

Youth Partnership for Peace and Development







1319 18th Street, NW, Suite 200 | Washington, DC | 20036

Tel. +1 (202) 293-0740 | Fax. +1 (202) 293-1720 |

[www.financialtaskforce.org](http://www.financialtaskforce.org)